

DEPARTEMENT DU NORD  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES  
S.I.G.A.L  
« SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »

Le 22 Janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au Bureau de Piste, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 08 Janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 16

**Étaient présents :** MM. Patrick DELEBARRE, Sébastien BROGNIART, Bernard GERARD  
MM. Miguel BEADES, Pierre-Jean ANDRAL, Jérôme MATHIEU,  
MM. Martin LEPOUTRE, Jean-Philippe PROUVOST, Louis LUTUN  
Mmes Françoise GOUBE, Michèle VANHOUTTE, Marie-Paule LEPERS

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Dominique LEGRAND ayant donné pouvoir à M. BROGNIART  
M. Pierre VERLEY ayant donné pouvoir à Mme GOUBE

**Était absent excusé :** M. Jean-Louis MUNCH

**Était Absente :** Mme Nathalie HERBAUX

N° 25-01-01

-----

Finances

-----

Subvention au Nord BMX Club

Rapport de M. le Président,

Le Nord BMX Club a signé avec le SIGAL une convention d'occupation pour le terrain de BMX, qu'il occupe depuis la fin du mois d'avril 2011.

Le club compte actuellement 130 licenciés pilotes (dont 51 % habitent dans les communes membres du SIGAL : 12 Bonduois, 25 Marcquois, 19 Marquettois et 10 Wambrechitains). Une réduction du tarif d'adhésion est accordée pour les résidents d'une des 4 communes du SIGAL.

Le club entretient lui-même les pistes et assume les frais de fonctionnement de l'ensemble de l'équipement sportif.

L'association a de nombreux projets pour l'année 2025 :

- Création d'un espace couvert à destination des parents (coût estimé = 2 000 €)
- Couverture de la butte de départ (coût estimé entre 25 000 et 30 000 €)
- Remise à niveau du parc de vélos (3 000 €)
- Entretien et réfection de la piste (coût 20 000€)

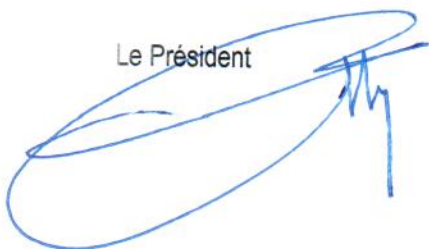
Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir leur accorder une subvention de 10 000 €.

Cette dépense sera imputée au Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », Article 65748  
« Subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé » au Budget du Syndicat Intercommunal.

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Comité Syndical  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Comité  
Certifié conforme

Le Président



Le Secrétaire

